

ALERTE ENTREPRISES NIEVRE

Contrat d'abonnement

Entreprise inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés

Les entreprises Nivernaises sont susceptibles d'être confrontées à des situations d'insécurité qui auront des conséquences handicapantes pour leur activité.

Elles peuvent, pour s'en prémunir ou en limiter les effets, s'inscrire dans une démarche de prévention. La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre et la Chambre d'Agriculture de la Nièvre leur proposent d'adhérer à un dispositif d'alerte et de prévention.

Entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre	Et le bénéficiaire
	Raison sociale :
Représentée par son Président :	Nom:
Monsieur Franco ORSI	Prénom :
	Lieu-dit/rue ():
	Code Postal :
	Commune :
	N° tel PORTABLE : /0/ /_/ /_/ /_/ /_/ /_/ /_/ /_/
	Adresse mail :
	Code APE:

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre :

- **S'engage à inscrire** le bénéficiaire sur la plateforme Alerte Entreprises Nièvre pour que celui-ci soit destinataire, via son téléphone portable, de messages lui notifiant les actes d'insécurité pouvant impacter son activité et commis dans les environs de son entreprise ;
- **S'engage à fournir** au bénéficiaire les codes (identifiant et mot de passe) pour que celui-ci puisse se connecter au site internet Alerte Entreprises Nièvre et ainsi pouvoir bénéficier des informations de vigilance, pratiques douteuses et conseils en sécurité ;
- **S'engage à envoyer** au bénéficiaire des invitations à des ateliers de prévention, sécurité ou autres démarches autour de cette thématique.

LE BENEFICIAIRE:

- **Autorise** la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre et le groupement de Gendarmerie départementale à utiliser ce numéro de téléphone portable dans le cadre du réseau Alerte Entreprises Nièvre destiné à le prévenir en cas de fait d'insécurité relevant de la convention Alerte Entreprises Nièvre ;
- **S'engage à informer** la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre de tout changement de numéro de téléphone portable ou adresse courriel, ainsi que toute cessation d'activité ;
- **S'engage à respecter** la confidentialité des informations qui lui seront communiquées dans le cadre du dispositif;
- **S'engage à participer** au principe de solidarité, en avertissant le réseau s'il est victime ou témoin d'un acte de délinquance ;
- **S'engage à régler** le prix de son abonnement, soit 24 € HT pour l'année en cours, sous 30 jours à réception de la facture.

CONDITIONS D'UTILISATION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Vous êtes informé de la collecte de données à caractère personnel par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre, représentée par son Président Monsieur Franco ORSI.

Les responsables conjoints de ce traitement sont : la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre et la Chambre d'Agriculture de la Nièvre.

Ce traitement a pour finalité la fourniture :

- d'un service d'alerte par SMS des entreprises volontaires sur des méfaits locaux, en lien avec les services de sécurité du département,
- d'un service de communication sur les informations nouvelles éditées sur la plateforme Alerte Entreprises Nièvre.

Il a pour fondement juridique votre propre consentement, conformément à l'article 6-1-a) du Règlement européen du 26 avril 2016.

Ces données sont mises à jour annuellement et sont conservées jusqu'au terme du présent abonnement.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage indiqué ci-dessus.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition et de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer auprès de la CCI Nièvre (par courrier postal : Place Carnot – BP 438 – 58004 NEVERS Cedex / par courrier électronique : cci.58@nievre.cci.fr) ou de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre (par courrier postal : 25 Boulevard Léon Blum CS 40080, 58028 NEVERS Cedex/ par courrier électronique : accueil@nievre.chambagri.fr). Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL, 3 place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

DUREE DU CONTRAT ET MODALITE DE RESILIATION

- Le présent contrat est consenti et accepté dès sa signature jusqu'au 31 décembre de l'année;
- Il se renouvellera ensuite automatiquement d'année en année, période 1^{er} janvier au 31 décembre par tacite reconduction;
- Le présent contrat de prestation pourra être résilié à tout moment par écrit à la diligence de l'une ou l'autre des parties ;
- Toute année commencée est due dans sa totalité.

Fait à :	, le
Signature du représentant légal	
et cachet de l'entreprise	